

## Rencontre du conseil d'établissement

École Jean-Paul-Riopelle

18 octobre 2023, 18h30

Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague

### Projet d'ordre du jour

#### 1 Ouverture de l'assemblée (3 minutes)

- 1.1 Désignation d'un.e secrétaire
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
- 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

#### 2 Période réservée au public (10 minutes)

#### 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

#### 4 Présentation des membres du conseil d'établissement et choix de l'exécutif (10 minutes)

- 4.1 Présentation des membres
- 4.2 Élection de la présidence
- 4.3 Élection de la vice-présidence
- 4.4 Nomination du(des) secrétaire(s)
- 4.5 Élection du ou de la représentant.e au comité de parents et du ou de la substitut

#### 5 Mot de la présidence (2 minutes)

#### 6 Adoption et suivi du procès-verbal du 12 juin 2023 (5 minutes)

#### 7 Modalités de fonctionnement du CÉ (20 minutes)

- 7.1 Adoption du calendrier des rencontres
- 7.2 Budget de fonctionnement – information
- 7.3 Budget de perfectionnement – information
- 7.4 Régie interne – adoption
- 7.5 Modalités de communication et de rencontre – information
- 7.6 Formation obligatoire pour les membres de CÉ – information
- 7.7 Déclaration d'intérêts – signature séance tenante

#### 8 Dossiers école et informations stratégiques (50 minutes)

- 8.1 Déclaration de clientèle (30 septembre) et formation des groupes – information

- 8.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (PTRDI) – adoption
- 8.3 Projet d’embellissement de la cour – suivi
- 8.4 Bibliothèque – information
- 8.5 Ateliers d’éducation populaire – approbation

**9 Activités et sorties éducatives (5 minutes)**

- 9.1 Activités et sorties éducatives – approbation
- 9.2 Activité Chendai – approbation

**10 Le point des enseignants s.o.**

**11 Dossiers SDG (5 minutes)**

- 11.1 Déclaration de clientèle et formation des groupes

**12 Rapport du ou de la représentant.e au comité de parents s.o.**

**13 Le point de l’OPP (5 minutes)**

- 13.1 Vente de paniers bios – information
- 13.2 Fête d’Halloween – information
- 13.3 Vente de sapins – information

**14 Courrier**

- 14.1 Gestion de l’adresse courriel du CÉ

**15 Varia**

**16 Levée de la séance**

---

« Toute décision du Conseil d’établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l’élève. » (Loi 180, article 64)